

# Les tsiganes

Xavier Rothéa, Docteur en histoire, enseignant d'histoire-géographie à Nîmes nous apporte un éclairage sur les différentes populations dites du voyage :

Les termes de Roms, Tsiganes, Gitans ou de Gens du voyage recouvrent des réalités diverses et multiples parfois mises à mal par des amalgames douteux ou des raccourcis simplistes. Les travailleurs sociaux ou les enseignants qui travaillent auprès de ces populations doivent tenir compte de ce qui peut apparaître comme des subtilités de langage mais qui en réalité traduit des situations bien particulières dont la connaissance est un préalable indispensable à une intervention efficace. Sans prétention à l'exhaustivité, le texte qui suit entend donner un début de réponse à des questions fréquemment entendues qu'il conviendrait de compléter par la lecture des ouvrages présentés en bibliographie.

Quelles sont les populations désignées comme Tsiganes ?

Les populations dites « Tsiganes » sont des populations que l'on désigne selon leur lieu de résidence ou d'origine en Europe sous les termes de Gitans, Manouches, Sinti ou Roms. D'autres noms, parfois plus ou moins péjoratifs, leur ont été accolés et le restent parfois. Ainsi parlait-on des « caraques », des « noï » ou des « piches » à Nîmes et dans sa région jusqu'au milieu du XXe siècle. Du bas moyen-âge à l'époque moderne, ils prirent le nom d'Egyptiens ou de Bohémiens en raison d'interprétations, aujourd'hui dépassées, de leurs origines. Le terme de « tsigane » s'est imposé depuis le milieu du XXe siècle dans les milieux scientifiques et reste aujourd'hui, le terme utilisé dans la recherche en sciences sociales. D'usage pratique pour les chercheurs car il permet une généralisation qui ne privilégie aucun des ethnonymes localement utilisés, il reste cependant contesté par de nombreux leaders de ces communautés qui y voient un cloisonnement défini par des non-tsiganes. Qui englobe-t-on sous le terme de Tsigane ?

On englobe les groupes cités plus haut : les Gitans, les Sinti ou Manouches et les Roms.

Les Gitans, parfois désignés également par le terme de Kalé, résident ou sont originaires essentiellement de l'Espagne, du Portugal et du sud de la France. Les communautés gitanes sont particulièrement implantées dans notre région où dominent les Gitans catalans ou andalous. Parmi eux, il convient de signaler ceux dont la trajectoire a suivi celle des rapatriés d'Algérie, les pieds-noirs, après l'indépendance de 1962, et que l'on retrouve notamment à Marseille et dont le rassemblement annuel de Santa Cruz à Nîmes reste l'un des points d'orgue de la vie communautaire. Présentes dans ces villes depuis des générations et renforcées par les arrivées de travailleurs espagnols à partir de la fin des années 1950, les communautés gitanes des villes du sud de la France font partie intégrante du paysage local puisqu'elles occupent souvent des quartiers centraux tels que celui de la Placette à Nîmes ou de Saint Jacques à Perpignan. Elles jouent un rôle non négligeable dans l'image ou à travers les fêtes de ces villes marquées par l'influence espagnole.

Les populations gitanes sont, peut-être pas unanimement, mais très majoritairement sédentaires. Cela est particulièrement vrai pour l'Espagne où le nomadisme est quasi-inexistant ainsi que pour les communautés du sud de la France. La plupart des Gitans ne parlent pas le romani mais certains utilisent le caló (ou Kalo) qui, sur la structure de l'espagnol, reprend de nombreux termes issus du romani.

Les Sinti, répartis entre Sinti et Manouches mais avec des interconnexions nombreuses, constituent l'autre grand groupe de l'Europe occidentale. On trouve en France dans ce groupe des descendants des premiers groupes de « Bohémiens » installés en France dès l'époque moderne, des familles de Sinti originaires du piémont italien et des familles de Manouches ayant choisi la France lors de l'annexion de l'Alsace-Lorraine par l'Allemagne en 1870. Ce sont généralement ces familles qui furent le plus touchées par les mesures concernant les « nomades » telles que le carnet anthropométrique ou l'internement pendant la seconde guerre mondiale. Bon nombre de ces familles appartiennent aujourd'hui au groupe des Gens du Voyage dont elles ne constituent pas cependant l'unique origine. On retrouve également de ces familles dans le monde du cirque, notamment les Bougionne, ou des forains. D'autres sont sédentaires et résident principalement dans l'Est et le nord, au sens très large, de la France. Les Manouches et Sinti utilisent une version du romani, que l'on désigne en France comme le «

manouche » et parfois le « sinto » très influencé par l'allemand mais aussi par l'Italien pour ceux originaires du Piémont.

Les Roms constituent le groupe majoritaire en Europe de l'Est et Balkanique, c'est également du point de vue numérique le groupe le plus important parmi l'ensemble des populations dites tsiganes. A titre d'exemple, les Roms de Roumanie forment une communauté de près de 2,5 millions de personnes et représentent près de 10 % de la population roumaine totale. Les Roms de l'Est sont également divisés en sous-groupes parmi lesquels nous pouvons citer les Kalderash ou les Lovari. Plus que les Gitans ou les Manouches, les Roms restent locuteurs du romani qui malgré de multiples variantes des Balkans à la Pologne reste un des fers de lance de leur identité. La présence de Roms en France est déjà ancienne et correspond à trois vagues migratoires distinctes. La première migration correspond aux temps troubles de la conquête des Balkans par l'empire Ottoman, les Roms jouent de part et d'autre, du côté austro-hongrois comme ottoman, le rôle de supplétifs militaires appréciés notamment pour leur maîtrise des chevaux. Au fur et à mesure de l'avancée des Ottomans, des Roms chrétiens glissent vers l'Europe de l'ouest. La deuxième migration débute aux alentours du milieu du XIXe siècle au moment où leur esclavage, qui durait depuis près de 5 siècles, prend fin en Roumanie. Jusqu'au début du XXe siècle des familles de Roms roumains migrèrent vers l'Europe occidentale ce que feront également des familles bosniaques à peu près à la même époque. La troisième vague migratoire débute au milieu des années 1960 avec l'arrivée de travailleurs yougoslaves en France parmi lesquels des Roms de Serbie ou de Bosnie. Dans les années 1990, deux phénomènes contribuèrent à alimenter ce mouvement : la fin des régimes communistes qui se traduit pour de nombreux Roms par une paupérisation accentuée et les guerres d'éclatement de la Yougoslavie qui virent la création d'Etat Nation née d'une volonté d'homogénéité ethnique. Enfin l'adhésion, en 2007, de la Roumanie et de la Bulgarie à l'Union Européenne fut un facteur déclenchant, malgré les restrictions imposées, d'un flux migratoire en provenance de ces pays parmi lequel les Roms ne représentaient qu'une minorité proportionnelle à leur implantation dans le pays d'origine.

Ces trois groupes ne sont cependant pas hermétiquement cloisonnés comme la description faite ci-dessus pourrait le laisser entendre. Si, comme dans de nombreux groupes sociaux, on constate une tendance certaine à l'endogamie, les unions intergroupes ou avec des « non-tsiganes » ne sont pas rares et rendent plus aléatoires les classifications qui ne donnent qu'une idée approximative d'une réalité heureusement plus nuancée. Il en va de même pour les localisations. Ainsi trouve-t-on une importante communauté manouche dans le Roussillon, des Gitans d'origine espagnole en Sardaigne ou en Finlande etc...

Selon les estimations du conseil de l'Europe, le nombre de Tsiganes en Europe avoisinerait les 12 millions de personnes

Peut-on fournir une estimation du nombre de Tsigane de France et sait-on quelle est leur nationalité ?

L'immense majorité des populations dites tsiganes en France est de nationalité française et cela souvent depuis de nombreuses générations. Seuls les Roms roumains, bulgares ou yougoslaves arrivés en France à partir des années 1990 n'ont généralement pas pu obtenir la nationalité française. Les estimations concernant les populations dites Tsiganes en France oscillent entre 350 000 et 500 000 personnes selon le conseil de l'Europe qui englobe les « Tsiganes » et les « Voyageurs ». Cependant, les chiffres sont difficiles à établir car il n'existe pas de catégorisation ethnique administrative et les estimations sont fluctuantes. Les Roms roumains et bulgares présents en France et considérés comme étant en situation irrégulière représentaient à peine 15 000 personnes en 2010 mais, là encore, les estimations sont indicatives car il est difficile de dénombrer des populations vivant dans la clandestinité et soumises aux aléas des expulsions et des retours.

Les Gens du voyage sont-ils tous « Tsiganes » ?

Pas forcément, le terme de Gens du voyage désigne, uniquement en France et nulle part ailleurs, une catégorie administrative de population définie sur la base d'un mode de vie itinérant qui ne recouvre ni les forains ni les commerçants ambulants. Ce terme est né au début des années 1970 pour remplacer celui de « nomades » utilisé dans la loi française depuis 1912. Sont définies comme personne du voyage toutes les familles dont les membres disposent d'un carnet de circulation nomade, à ne pas confondre avec les autres formes de livret de circulation ( modèle a et b ou caravanier) dont sont munis les forains et les commerçants itinérants. Ce carnet de circulation vint remplacer en 1969 le carnet anthropométrique imposé en 1912 aux « Nomades ». L'accès aux aires d'accueil prévues par les lois Besson dépend d'ailleurs de la possession de ce carnet de circulation qui doit être visé tous les trois mois par la gendarmerie. Il existe de nombreuses familles itinérantes qui possèdent un

carnet de circulation et qui ne sont pas « tsiganes ». Elles appartiennent soit à des groupes autres tels que les Yéniches ou sont les descendantes de familles exerçant des métiers ambulants au XIXe et au début du XXe siècle, originaires notamment de Picardie ou d'Auvergne mais également d'autres régions.  
Les gens du voyage sont-ils français ?

Oui, et souvent issus de familles présentes en France bien avant les différentes vagues migratoires composées au gré de l'histoire d'Espagnols, d'Italiens, de Polonais, de Maghrébins ou de Portugais et dont sont issus la majorité d'entre nous. Le carnet de circulation qui leur est imposé et les définit comme « gens du voyage » est également leur unique pièce d'identité française. En 2002, on dénombrait 156 282 possesseurs de livrets de circulation.

Les Tsiganes de France appartiennent-ils tous au groupe des Gens du Voyage ?

Non et loin s'en faut, les estimations concernant les Tsiganes de France dépassent largement le nombre de possesseurs de carnets de circulation. Les Gitans du Sud de la France, les Roms implantés en région parisienne ou de nombreuses familles de Manouches de l'Est et du Nord de la France sont sédentaires et l'ont toujours été. Le nomadisme n'est pas un trait caractéristique des populations dites tsiganes c'est un mode de vie conjoncturel lié à l'exercice de métiers itinérants ou, parfois, à l'impossibilité de s'installer quelque part. Toutefois, pour ceux qui l'adoptent, qu'ils soient ou non tsiganes, ce mode de vie devient une caractéristique importante dans la définition de leur identité.

Quelles-sont les principales étapes de l'histoire des populations Tsiganes en France ?

Il est d'usage de situer dans la première moitié du XVe siècle, l'arrivée des premiers groupes de Tsiganes sur ce qui correspond aujourd'hui au territoire français. Le premier document répertorié faisant mention de « Tsiganes » en France date de 1419 et provient de la ville de Chatillon sur Chalaronne. Le Journal d'un bourgeois de Paris publié en 1427 relate également la venue d'un de ces groupes, alors dits d'Egyptiens, aux portes de Paris. Il s'agit de l'une des premières descriptions en notre possession. Dans un premier temps, l'arrivée de ces « compagnies bohémiennes » fut acceptée par les autorités et les populations. Certains de ces groupes mirent au service de la noblesse, dans des registres différents, leur talent militaire ou artistique. L'époque moderne, du XVe au XVIIIe siècle vit s'affronter plusieurs attitudes contradictoires à leur égard. Celle de la monarchie qui n'eut de cesse de chercher à les contrôler, les assimiler de force ou les expulser – Louis XIV en 1682 promulgua un texte condamnant les « Bohémiens » considérés comme inassimilable aux galères- , celles des seigneurs qui s'en firent parfois, pour les raisons évoquées, les protecteurs et celles de la population, notamment rurale, mêlant crainte d'une altérité fantasmée et utilisation de services itinérants.

A partir de la fin du XIXe siècle, l'histoire des Tsiganes de France se confond avec celle des « nomades ». En effet, dans un contexte de crise économique et de déplacement de la main d'oeuvre ouvrière, la IIIe république entreprend en 1895, le recensement des « Nomades » dans le cadre de la surveillance des « classes dangereuses ». Parmi les 400 000 nomades recensés, 25 000 d'entre eux furent définis comme « bohémiens voyageant en roulotte ». Ce sont eux principalement qui furent ensuite visés par l'instauration d'un carnet anthropométrique définie dans la loi de 1912, mais pas seulement puisque tous ceux qui ne disposent pas de résidence fixe et de revenus stables y furent astreints également tout comme les étrangers itinérants. Ce document ne concernait ni les Forains ni les commerçants ambulants de nationalité française.

Rapidement mis en place, ce carnet servira de base à l'internement d'une partie des nomades français, à partir de 1940, par le Régime de Vichy dans des camps situés aussi bien en zone occupée , comme celui de Montreuil Bellay, qu'en zone non occupée, notamment celui de Saliers près d'Arles. Plus de 6000 personnes furent internées à ce titre et certaines d'entre elles ne furent libérées qu'en mai 1946, les nouvelles autorités républicaines ne sachant que faire d'elles. Il faudra ensuite attendre 1969 pour que le carnet anthropométrique soit supprimé pour être remplacé par un carnet de circulation toujours en vigueur. Ce carnet définit aujourd'hui ceux que l'on présente comme les « Gens du voyage ». Depuis le début des années 1990, le législateur s'est à nouveau intéressé aux Gens du voyage. Tout d'abord dans le cadre des Lois Besson (1990 et 2000) qui entendaient organiser l'accueil des Gens du voyage mais dont les applications lacunaires ou imparfaites n'ont pas résolu les problèmes liés à l'installation et au stationnement.

Quels termes utiliser pour désigner l'ensemble des ces groupes aujourd'hui ?

De nombreux chercheurs, mais pas tous, privilégient le terme de « Tsigane », il est repris par certains militants et

associations de Tsiganes de France comme ceux de l'Union Française des Associations Tsiganes mais rares sont les individus qui se présentent comme tels. Ils préfèrent généralement utiliser les termes de Manouches, Gitans, Roms ou parfois de « voyageurs » pour se présenter. Toutefois, le terme de Rom a remplacé, au niveau des institutions européennes notamment, celui de « Tsiganes » en raison de l'influence exercée auprès de ces institutions par les militants du mouvement rom international principalement groupés au sein de l'Union romani internationale. Ces militants revendiquent pour l'ensemble de ces populations un statut de minorité européenne ce que contestent d'autres militants arguant du risque de dénationalisation de populations inscrites dans l'histoire locale, régionale ou nationale parfois depuis plusieurs siècles. Les différences de contexte selon le lieu de résidence expliquent, au-delà des prises de positions politiques et des enjeux de représentation, les divergences entre les deux options.

La question des dénominations globales ou particulière de ces populations est toujours délicate, mais au fond, lorsque l'on a à faire à des familles qui en sont issues, le mieux n'est-il pas, simplement, de reprendre les termes qu'elles utilisent ?

Pour aller plus loin ....

ASSEO Henriette, Les Tsiganes, une destinée européenne, Gallimard 1995.

BORDIGONI Marc, Les Gitans, Paris, Collection idée reçues, Paris, Le cavalier Bleu, 2007, 125 p.

HUBERT M.C et FILHOL E., Les Tsiganes en France, un sort à part. 1939-1946, Perrin, 2009.

LIEGEOIS Jean Pierre, Roms et Tsiganes, Coll. Repères, Ed. La découverte, 20009

REYNIERS Alain, « Mouvement migratoire des Tsiganes en France », in Études tsiganes, n°27, 28, 2006.

REYNIERS Alain, « Quelques jalons pour comprendre l'économie tsigane », in Études tsiganes, n° 12, 1998, p. 8-27.

ROTHERA Xavier, Piste pour un enseignement de l'histoire des Tsiganes, 2009 sur le site Une mémoire française, consacré au sort des Tsiganes pendant la Seconde Guerre mondiale.

Gens du voyage, s'informer pour mieux comprendre, de l'association Tissé Métisse

Le statut des Gens du Voyage et ses conséquences discriminatoires légales, de l'Association « Voyageurs 72 »

Qui sont les Gens du Voyage ? , Association Vent d'ici et d'ailleurs, 2007.

Sites internet :

Le Site de la revue Etudes Tsiganes

Le site Mémoire Tsigane consacré à l'internement des Nomades

Le site de La FNASAT

Site de l'union Romani Internationale (en espagnol ou en anglais)